

Image not found or type unknown



Droit applicable société basée à Chypre

Par **Kimba**, le **15/05/2012** à **20:49**

Bonjour,

J'ai lu la rubrique "qui sommes nous" d'une société basée à Chypre (territoire turque), dans laquelle il y a écrit qu'elle n'est pas soumise aux lois européennes; comment cela est-il possible? Officiellement la Chypre entière fait partie de l'UE. La partie turque ne serait par ailleurs pas soumise aux lois européennes?

Merci d'avance pour vos réponses, qui pourront peut être m'aider dans mes différents avec cette société.